



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 octobre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 17 octobre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 09 octobre 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente de Francin, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF		M. GIRARD	X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE		R. SAINT GERMAIN	X
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE		B. SANTAIS	X
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		J.F. CLARAZ	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		D. FAUCONNET	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN		A. BUISSON	X
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE			X
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS			X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		A. COMBAZ	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		L. NOEL	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY		L. MURAZ	X
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

181-2024 - MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE : EXPLOITATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Marc GIRARD

La Communauté de Communes Cœur de Savoie a conclu un marché de gestion du service de d'assainissement collectif (hors communes du secteur du Gelon et hors communes couvertes par une concession de service public) avec la société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX avec effet au 1^{er} juin 2019. Il prendra fin le 31 décembre 2024.

La Communauté de Communes Cœur de Savoie a également conclu un marché de gestion du service d'assainissement collectif pour le secteur de la Vallée du Gelon avec la société SUEZ EAU France avec effet au 1^{er} janvier 2021. Il se termine le 31 décembre 2024.

Ainsi, une consultation commune pour le renouvellement de ces deux marchés de prestation à compter du 1^{er} janvier 2025 a été lancée. Un maître d'œuvre, Collectivités Conseils, groupé avec la société SCERCL, a été chargé de rédiger les documents du dossier de consultation, en lien avec les services de la Communauté de communes.

Le marché est décomposé en lots tels que :

- Lot n°1 : Fréterive, Bourgneuf, La Trinité, Chamousset, Chamoux-sur-Gelon et Châteauneuf
- Lot n°2 : Cruet, Coise-St-Jean-Pied-Gauthier, Villard d'Héry, La Chavanne, Planaise, Ste-Hélène-du-Lac et St-Pierre-de-Soucy
- Lot n°3 : Arvillard, La-Croix-de-la-Rochette, Rotherens, Valgelon-La-Rochette, La Chapelle-Blanche, Les Mollettes, Laissaud, Presle, Villaroux, Détrier, Arbin, Porte-de-Savoie (Secteur Les Marches), Myans, Chignin, Apremont

Ce nouveau marché est conclu à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois pour une durée d'une année, soit 5 ans maximum.

La procédure de passation du marché public a été engagée sous forme de procédure avec négociation (articles L.2124-3 et R.2124-4 du Code de la Commande Publique, en application des articles R.2161-21 à R.2161-23 du même code) sur le profil acheteur de la Communauté de communes www.marches-securises.fr le 27 juin 2024.

Un avis de publicité est également paru dans le BOAMP et le JOUE ainsi que dans le journal d'annonces légales Le Dauphiné Libéré. La date limite de dépôt des offres a été fixée au 30 août 2024 à 12h00.

Les critères de jugement des offres, énoncés dans le règlement de consultation, sont les suivants :

- Prix des prestations 40%
- Valeur technique 60%
 - Moyens humains (CV, interlocuteur privilégié, équipes d'intervention en fonction des prestations, habilitations...) et matériels affectés à l'exécution des prestations (20%)
 - Méthodologie et organisation envisagées pour assurer l'exploitation du service, les travaux confiés au Prestataire ainsi que les prestations complémentaires pouvant être commandées sur bordereau des prix (25%)
 - Moyens et pertinence du programme de renouvellement (5%)
 - Méthodologie envisagée pour les échanges avec la Collectivité (10%).

Les offres reçues ont été analysées par les maîtres d'œuvres et les techniciens de la Communauté de communes. Les candidats ont été auditionnés le 1^{er} octobre 2024. Des demandes de précisions techniques et des négociations financières ont été réalisées auprès d'eux.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17 octobre 2024 à 8h30 afin de choisir un attributaire pour chacun des trois lots. Le classement suivant a été retenu :

Lots	Entreprises attributaires	Montant total pour 5 ans
1	SUEZ EAU France	718 786,00 € HT
2	VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux	674 078,00 € HT
3	VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux	822 946,00 € HT
TOTAL		2 215 810,00 € HT

A ce montant forfaitaire s'ajouteront des prestations ponctuelles, déclenchées à la demande de la collectivité, rémunérées selon les prix indiqués au bordereau des prix unitaires.

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 17 octobre 2024 et l'analyse des offres conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la CAO pour retenir les titulaires des trois lots du marché d'exploitation du service d'assainissement collectif à compter du 1^{er}/01/2025 comme indiqué ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le marché avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à ce marché ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget annexe « Assainissement » de la Communauté de Communes pour les années 2025 à 2029.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance



Christelle HUGONOT

La Présidente,



Béatrice SANTAÏS

